

SEANCE DU 29 JUIN 2017

Le vingt-six juin deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIÈRE Jean-Marc - COPPÉE Philippe - FAVET Gilles - CHOIN René - PREDKI Jacqueline - LAMBERT Patricia - BRUNEAUX Michel - MARYNOWSKI Evelyne - BEAUFAYS Michel.

Absents excusés : MM. BERTRAND Grégory - PAULET Yvon.

Un scrutin a eu lieu, M. COPPEE Philippe a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2017-06-140 – Ouverture de Crédit

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS,
Après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers Etablissements Financiers et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

Article 1

Pour financer les travaux de la Salle Polyvalente,
la Commune de Landrichamps contracte auprès de la Caisse d'Epargne **LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE**,
une Ouverture de Crédit d'un montant de **50.000,00** €uros à taux variable indexé sur **l'EONIA + 1,10 %**
La périodicité des intérêts sera **trimestrielle**.
La durée de cette **Ouverture de crédit** sera de **12 mois**
La commission d'intervention s'élève à : **110,00.Euros**
La Commission de Non Utilisation s'élève à : **0,30. %**

Article 2

Le Maire est autorisé à signer tous contrats à intervenir.

N° 2017-06-141 – Prêt Relais TVA à Taux Fixe

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS,

Après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers Etablissements Financiers et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

Article 1

Pour financer les travaux de la Salle Polyvalente la Commune de LANDRICHAMPS contracte auprès de la Caisse d'Epargne LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNE, un Emprunt Relais T.V.A. d'un montant de **100.000,00** €uros au **Taux Fixe de 0,80 %**.

Article 2

La durée de l'emprunt est de **24 Mois** avec paiement des intérêts annuels.
La Commission d'Engagement s'élève à : **Néant**
Les frais de dossier s'élèvent à : **190,00 €uros**
Le Capital sera remboursé in fine.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer tous contrats à intervenir.

N° 2017-06-142 Chèque de Remboursement AXA Assurances Sinistre de la porte du tracteur

Suite au sinistre déclaré pour le Tracteur communal, et après réception de la facture relative aux travaux effectués, le Cabinet d'Assurance AXA nous adresse un chèque BNP PARIBAS n° 2492049 d'un montant de 657,48 € correspondant au montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*** accepte** le chèque d'AXA Assurances, d'un montant de 657,48 € et **charge** le Maire de l'encaissement.

N° 2017-06-143 - Subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
*** Décide** de mandater Monsieur le Maire pour qu'il sollicite le Sénateur des Ardennes, Monsieur LAMENIE, pour l'attribution d'une aide financière, la plus élevée possible, pour l'achat d'éléments de cuisine, dont le devis s'élève à 23.850€ HT, dans le cadre de la construction de la salle

polyvalente, chiffrée à 688.415€ HT, subventionnée à hauteur de 20.000€ par le Conseil Régional et 137.683€ par le Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide à l'aménagement du territoire, le solde autofinancé par la commune.

N° 2017-06-144 : Tarification de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, les tarifs de location de la Salle Polyvalente comme suit :

Particuliers habitants LANDRICHAMPS :

Mise à disposition pour une journée :	45 €
Mise à disposition pour un week-end :	180 €

Particuliers Extérieurs :

Mise à disposition pour une journée :	100 €
Mise à disposition pour un week-end :	350 €

Il est 20 h00, le Maire clôt et lève la séance.